**2024**

# Rapport spécial sur les paiements liés aux activités dans les industries extractives (article L232-6-2 du Code de commerce)

**GROUPE EDF - EDISON**

## Table des matières


1. **Introduction** ..... 3
2. **Méthodologie du reporting** ..... 3
3. **Synthèse des informations consolidées** ..... 5
4. **Détail par pays** ..... 6
   **Italie** ..... 6
5. **Informations contextuelles** ..... 6
   **Liste des filiales** ..... 6

## 1. Introduction

### Historique

Edison est la plus ancienne société d'énergies d'Europe et l'un des leaders du secteur en Italie et en Europe. En 2024, Edison est présent dans plusieurs pays du monde et emploie plus de 6.000 personnes. Edison fait partie du groupe Electricité de France (EDF).

### Cadre juridique

L'article 42 de la directive 2013/34/UE prévoit que « *Les États membres exigent des grandes entreprises et de toutes les entités d'intérêt public actives dans l'industrie extractive ou l'exploitation des forêts primaires qu'elles préparent et rendent public un rapport sur les paiements effectués aux gouvernements sur une base annuelle* ».

En France, la directive européenne a été transposée avec une date d'entrée en vigueur au 1er janvier 2015.

En Italie, la directive européenne a été transposée avec une date d'entrée en vigueur au 1er janvier 2016.

### Activité

Jusqu'au 17 décembre 2020, le Groupe Edison (ci-après dénommé « Edison ») a été actif dans le secteur des hydrocarbures à travers ses filiales situées en Italie, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique, où Edison détenait des licences pour l'exploration et la production de gaz naturel et de pétrole brut.

Le 17 décembre 2020, Edison S.p.A. a finalisé la cession de la totalité du capital d'Edison Exploration and Production S.p.A., une société détenant toute l'activité E&P d'Edison, à l'exception de celles en Norvège et en Algérie, où les activités ont été conservées par Edison.

Le 25 mars 2021, Edison International S.p.A. a finalisé la cession de la totalité du capital d'Edison Norge AS, une société détenant tous les actifs E&P d'Edison en Norvège.

Le 12 octobre 2023, Edison Reggane S.p.A a finalisé la cession de la participation (en qualité de non-exploitant) qu'elle détenait dans un champ de gaz en exploitation en Algérie à ses deux partenaires, Repsol et WintershallDea.

Edison est également engagée dans le développement d'infrastructures d'importation de gaz pour l'Italie et l'Europe, et par l'intermédiaire de sa filiale Edison Stoccaggio S.p.A gère des activités réglementées (stockage). En particulier, nous avons inclus dans le présent rapport, les paiements effectués par Edison Stoccaggio S.p.A. puisque dans certaines zones de concession (anciennement productives) où Edison Stoccaggio effectue les activités de stockage, persiste une production (mineure) d'hydrocarbures à partir de certains puits. Le 3 mars 2025, Edison S.p.A. a finalisé la cession de la totalité du capital social d'Edison Stoccaggio S.p.A.

De plus amples informations sur Edison sont disponibles sur le site officiel : www.edison.it.

## 2. Méthodologie du reporting

### Champ d'application et validité

Edison a préparé un rapport consolidé sur les paiements aux gouvernements, pour les activités liées à l'exploration, la prospection, la découverte, le développement et l'extraction de minéraux, de pétrole, de gisements de gaz naturel ou d'autres matériaux (activités extractives).

Dans le présent rapport, seuls sont envisagés les paiements aux gouvernements pour des entités juridiques impliquées dans des activités d'extraction, ou les paiements effectués pour le compte de ces

entités du groupe, comme illustré ci-dessous. Les types de paiements concernés sont décrits plus loin dans cette section.

**Gouvernement**

Dans ce rapport, le terme « gouvernement » désigne toute autorité locale, régionale ou nationale d'un pays, y compris les départements, agences ou sociétés contrôlés par cette autorité.

**Période de référence pour le rapport**

Ce rapport couvre les paiements effectués au cours de la période suivante : 1er janvier au 31 décembre 2024.

**Base de préparation**

Ce rapport a été préparé en conformité avec les dispositions de la directive 2013/34/UE, sur la base des décaissements, et inclut les paiements directs au bénéfice des gouvernements effectués par les filiales et des co-entreprises, qu'Edison soit ou non l'exploitant. Les paiements importants entrant dans le cadre de ce rapport, tels que les impôts et les redevances, sont pour la plupart, effectués directement par Edison aux gouvernements. Cependant, dans certains cas, certains paiements aux gouvernements peuvent être effectués par l'opérateur au nom des membres de la co-entreprise. C'est souvent le cas pour les frais de superficie. Dans ce cas, Edison déclarera le paiement effectué par l'opérateur au nom d'Edison.

**Périmètre**

Edison a défini le périmètre des paiements faits aux gouvernements qui doivent être divulgués en fonction du cadre légal en vigueur. En particulier, Edison a considéré les paiements faits aux gouvernements par des filiales consolidées engagées dans les activités énumérées par la directive 2013/34/UE. Les paiements effectués par des entités non consolidées ne sont pas divulgués dans ce rapport, quel qu'en soit le montant.

**Définition du projet**

On entend par projet les activités opérationnelles au titre d'un contrat individuel, d'une licence, d'une location, d'une concession individuelle ou de toute autre convention similaire. En outre, dans certains cas, les activités opérationnelles au titre de différents accords « sensiblement interconnectés » (ex : accord de groupement et d'exploitation unitaire) sont prises en compte comme des projets à part entière.

Les paiements qui ne sont pas directement liés à un projet spécifique, mais qui sont effectués au niveau de l'entité (ex : les impôts sur les sociétés), sont ou seraient rapportés au niveau pour lequel le paiement est effectué, même si le paiement pris dans sa globalité pourrait se référer en partie à des activités hors du champ d'application de ce rapport.

**Importance**

Les paiements effectués au cours de la période considérée pour le présent rapport, sous forme de versement unique ou d'échéances, pour un montant inférieur à 100.000 euros ne sont pas inclus dans ce rapport conformément à l'article 46 de la directive 2013/34/UE.

Si aucun paiement, défini par la directive 2013/34/UE telle que transposée en Italie n'a été effectué, ou si seuls des paiements en dessous de ce seuil ont été effectués en faveur d'un pays spécifique, ce pays n'est pas affiché dans la section 4 de ce rapport.

**Devise du rapport**

Euro.

**Types de paiements divulgués au niveau du projet ou de l'entité juridique**

Conformément au droit de l'Union Européenne, comme mis en œuvre en Italie, les types de paiements suivants doivent être divulgués pour les entités juridiques impliquées dans des activités extractives :

a. Les **impôts** prélevés sur les revenus, la production ou les bénéfices des sociétés. Les impôts prélevés sur la consommation, tels que les taxes sur la valeur ajoutée, les impôts sur le revenu des personnes physiques, les taxes sur les ventes, les retenues à la source, les impôts fonciers et les taxes environnementales, sont exclus du champ d'application ;

b. Les **redevances** sont des paiements fondés sur le droit d'utilisation continue d'un actif ;

c. Les **primes de signature, de découverte et de production** sont des sommes à verser lors de la signature d'une concession pétrolière ou gazière, lorsqu'on découvre des ressources naturelles et/ou lorsque la production a commencé ;

d. Les **droits de licence, frais de location, droits d'entrée et autres contreparties de licence et/ ou de concession** sont généralement payés sur le droit à l'utilisation continue d'un actif ;

e. Les **dividendes** comprennent les paiements aux gouvernements au lieu des droits de production ou des redevances. Dans ce contexte, les dividendes n'incluent pas les paiements aux gouvernements lorsqu'un gouvernement est actionnaire de la société, tant que le dividende est versé au gouvernement dans les mêmes conditions que celles applicables aux autres actionnaires ;

f. **Paiements pour l'amélioration des infrastructures**. Ces paiements sont divulgués si Edison s'est engagée contractuellement à financer des services publics et des services d'utilité publique;

g. Les **droits payés au gouvernement hôte** correspondent à la part de production revenant au gouvernement hôte après que la production de pétrole ait été allouée pour couvrir les coûts et les dépenses dans le cadre des accords de partage de la production.

De plus amples informations sur les sujets environnementaux et l'investissement communautaire sont disponibles dans le rapport de développement durable d'Edison sur le site officiel : http://www.edison.it.

## 3. Synthèse des informations consolidées

La synthèse des informations consolidées présente la somme des paiements effectués par Edison au bénéfice des gouvernements par pays et par type de paiement. Cette vue d'ensemble est basée sur la situation géographique du gouvernement bénéficiaire.
Edison n'a transféré aucun droit de propriété et n'a versé aucun dividende en lieu et place de droits de production, de droits ou de redevances en 2024.

**Paiements par pays**

| (En millions d'euros) | Impôts | Redevances | Dividendes | Droits | Primes | Amélioration des infrastructures | Droits du gouvernement hôte (Mbep) | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Italie** | 5,79 | | | | | | | 5,79 |
| **Total** | **5,79** | | | | | | | **5,79** |

## 4. Détail par pays

### Italie

Depuis le début des années 1950, Edison a toujours joué un rôle de premier plan dans le secteur énergétique italien, avec des découvertes d'une importance majeure dans le secteur de l'E&P. Les activités italiennes concernées par le présent rapport, à la suite de la vente des activités E&P décrites à la section 1 ci-dessus, ne concernent plus que la production mineure de certaines zones de concession (anciennement productives) où Edison Stoccaggio S.p.A exerçait des activités de stockage en 2024.

Les tableaux, ci-dessous, présentent les paiements par projet et par gouvernement effectués dans le pays :

**Paiements par projet**

| (En millions d'euros) | Impôts | Redevances | Dividendes | Droits | Primes | Amélioration des infrastructures | Droits du gouvernement hôte | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Entreprise | 5,79 | - | - | - | - | - | - | 5,79 |
| **Total** | **5,79** | - | - | - | - | - | - | **5,79** |

**Paiements par gouvernement**

| (En millions d'euros) | Impôts | Redevances | Dividendes | Droits | Primes | Amélioration des infrastructures | Droits du gouvernement hôte | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Impôts payés à l'administration fiscale italienne (« Agenzia delle Entrate ») | 5,79 | - | - | - | - | - | - | 5,79 |
| **Total** | **5,79** | | | | | | | **5,79** |

La ligne « Entreprise » comprend les paiements d'impôts effectués par Edison Stoccaggio S.p.A. (une société active dans plusieurs activités) pour lesquels, étant donné que les impôts sont payés au niveau de l'entité, nous avons indiqué le montant global d'impôts payés, indépendamment de l'activité à laquelle ils se rapportent.

En ce qui concerne le tableau des paiements par gouvernement, les « impôts payés » à l'administration fiscale italienne (« Agenzia delle Entrate ») comprennent 1,05 million d'euros payés directement par Edison Stoccaggio S.p.A. et 4,74 millions par Transalpina di Energia S.p.A., la société qui consolide fiscalement les entités italiennes d'Edison, payés pour le compte d'Edison Stoccaggio S.p.A.

## 5. Informations contextuelles

### Liste des filiales

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de toutes les filiales d'Edison qui ont exercé, durant l'année 2024, une activité dans les secteurs de l'E&P et du stockage ainsi que leur pays de constitution et d'activité.

| Filiales | Pays de constitution | Pays d'activité |
|---|---|---|
| Edison Stoccaggio S.p.A. | Italie | Italie |

**Approuvé par le Conseil d'administration du 20 mai 2025**
Le Président-Directeur Général
Bernard Fontana